FORMATIONS

Catalogue 2022

www.fdc23.fr

Fédération Départementale des Chasseurs de la Creuse

SOMMAIRE

Permis de Chasser p.2

Chasse Accompagnée p. 3

Chasse à l'Arc p. 4

Régulation des Corvidés p. 5

Piégeage p. 6

Remise à niveau Piégeage p. 7

Hygiène de la Venaison p. 8

Responsable de Battue p. 9

Gestion d'une A.C.C.A. p. 10

Remise à niveau Décennale p. 11

Formulaire d'Inscription p. 12

Plans Centre de Tir et FDC23 p. 13 et 14

Permis de Chasser

- Objectif -

Suivre la formation obligatoire en vue de réussir le permis de chasser en obtenant le précieux sésame.

- Programme -

Théorie - 1 soirée à la FDC 23

- révision des connaissances cynégétiques nécessaires à l'épreuve théorique
- présentation des questions éliminatoires
- examen blanc & corrections

Pratique - 2 demi-journées au Centre de tir de Margnat (plan p. 13)

- parcours de chasse simulé avec franchissements d'obstacles
- rangement d'une arme dans un véhicule et démontage de fusil
- tir réel sur plateaux
- battue et tir réel sur sanglier courant

En vente à la FDC23 : manuel, 9 €
et DVD, 15 €

Public :
Tout public dès 15 ans

Lieux :
Espace G. ROUFFET
Siège FDC23 - Guéret
Centre de tir de Margnat
Ste-Feyre-la -Montagne
Plans p. 14 et 13

Durée : 1 soirée de théorie
2 demi-journées de pratique

Coût de l'inscription :
46 € pour les majeurs
31 € pour les mineurs

Dates :
au moins cinq sessions par an

Inscription :
Dossier 4 pages disponible en FDC23 ou à télécharger sur www.fdc23.fr

Astuce :
Venez vous entraîner sur www.fdc23.fr

Chasse Accompagnée

- Objectif -

Chasser gratuitement pendant une année, avec une arme pour deux et ce dès l'âge de 15 ans.
Condition sine qua none : futur accompagné et parrain, détenteur d'un permis depuis plus de 5 ans, doivent suivre une formation obligatoire.

- Programme -

Une demi-journée à Margnat (plan p. 13)

- parcours de chasse simulé sur plateaux et franchissements d'obstacles,

- savoir se positionner sur une ligne de battue,

- manipulation d'une carabine,

- savoir se positionner auprès de son accompagnateur à poste fixe et/ou en mouvement

Accompagné.e et accompagnateur pourront justifier
du bon suivi de cette formation ; une attestation leur sera remise

Public : Tout public dès 14.5 ans souhaitant découvrir le monde cynégétique

Lieu :
Centre de tir de Margnat
Ste-Feyre-la -Montagne
Plan p. 13

Durée :
1 demi-journée de pratique

Coût de l'inscription :
formation gratuite

Dates : trois à quatre sessions par an

Inscription :
auprès de la FDC23 ou à télécharger sur ww.fdc23.fr

Suite à un Arrêté Ministériel du 25 juin 2020, l'accompagnateur d'un titulaire d'une autorisation de chasse accompagnée est désormais formé à la sécurité

Chasse à l'Arc

- Objectif -

Acquérir les connaissances permettant de pratiquer la chasse à l'arc dans des conditions de sécurité optimales.

- Programme -

Matinée - Formation théorique en salle à la FDC 23

- présentation de la chasse à l'arc,
- présentation des arcs et de leurs accessoires,
- législation,
- sécurité

Après-midi - Formation pratique
(le lieu vous sera précisé le jour de la formation)

- initiation au tir avec différents arcs et à différentes distances sur cibles,
- cercle d'efficacité

Chaque participant pourra justifier du bon suivi de cette formation ; une attestation leur sera remise

Public : Tout public

Lieux :
Espace G. ROUFFET
Siège FDC23 - Guéret
Plan p. 14
Pratique : parcours "chasse à l'arc" sis à Glénic

Durée : 1 journée

Coût de l'inscription :
formation gratuite

Date :
- samedi 11 juin

Inscription : Formulaire d'inscription p. 12 ou cerfa n° 10804*03 à télécharger sur www.fdc23.fr

Formation obligatoire pour chasser à l'arc

Régulation des corvidés

- Objectif -

Assurer la protection des cultures et du petit gibier par le tir des corvidés

- Programme -

- Réglementation,

- Reconnaissance des espèces chassables,

- Matériel,

- Technique de régulation

Public : Tout public titulaire du permis de chasser dès 16 ans

Lieu :
Espace G. ROUFFET
Siège FDC23 - Guéret
Plan p. 14

Durée : 1 demi-journée

Coût de l'inscription :
formation gratuite

Date : Vendredi 4 Février

Inscription :
Formulaire d'inscription
p. 12 ou à télécharger sur
www.fdc23.fr

Formation animée par les Techniciens de la FDC23

Piégeage

- Objectif -

Obtenir l'agrément de piégeur pour utiliser tout type de pièges autorisés.

- Programme -

- Connaissance des espèces recherchées,

- Connaissance des différents types de pièges, de leurs possibilités et des conditions d'utilisation,

- Manipulation des pièges,

- Connaissance des mesures propres à diminuer les souffrances des animaux capturés,

- Application des connaissances

LE SAVIEZ-VOUS ?

Inutile d'être titulaire du permis de chasser pour piéger,
cette formation peut être suivie dès 15 ans & l'agrément est délivré à 16 ans

Public : Tout public,
dès 15 ans

Lieu :
la FDC vous le précisera
en vous invitant

Durée : 16 heures,
soit 2 journées obligatoires

Coût de l'inscription :
formation gratuite

Vendredi 3 Juin
et Vendredi 24 Juin

Inscription :
Formulaire d'inscription
p. 12 ou à télécharger sur
www.fdc23.fr

Formation assurée par
les Techniciens de la FDC23
et l'Association des Piégeurs

Remise à niveau Piégeage

- Objectif -

Permettre aux piégeurs agréés d'actualiser leurs connaissances, en particulier sur les nouveaux textes législatifs en vigueur

- Programme -

- Rappel des connaissances des espèces recherchées,

- Rappel des différents types de pièges, de leurs possibilités et de leurs conditions d'utilisation,

- La réglementation actuelle

L'agrément du piégeur étant à vie, il est vivement recommandé de mettre ses connaissances à niveau

Public : Piégeurs agréés

Lieu :
la FDC vous le précisera en vous invitant

Durée : 1 demi-journée

Coût de l'inscription :
formation gratuite

Vendredi 3 Juin

Inscription :
Formulaire d'inscription p. 12
ou à télécharger sur
www.fdc23.fr

Formation assurée par
les Techniciens de la FDC23
et l'Association des Piégeurs

Hygiène de la Venaison

- Objectif -

Former les référents hygiène de la venaison aux bonnes pratiques et à la reconnaissance de pathologie de la faune sauvage

- Programme -

- Dispositions réglementaires en matière d'hygiène alimentaire,
- Sécurité alimentaire,
- Traçabilité

L'arrêté ministériel du 8 décembre 2009 rend obligatoire l'examen initial du gibier sauvage dans le cas où le gibier est destiné soit à la commercialisation, soit à un repas de chasse ou repas associatif

Public : Tout chasseur

Lieu :
Espace G. ROUFFET
Siège FDC23 - Guéret
Plan p. 14

Durée : 1 demi-journée

Coût de l'inscription :
formation gratuite

Date :
Vendredi 9 Septembre

Inscription :
Formulaire d'inscription p. 12 ou à télécharger sur www.fdc23.fr

Formation assurée par les Techniciens de la FDC23 et l'Association du Grand Gibier de la Creuse

Responsable de Battue

- Objectif -

Rappeler et consolider les règles élémentaires de sécurité à la chasse en battue et l'organisation d'une battue

- Programme -

Formation théorique

Mise en situation (mesures de sécurité, angle de tir)

L'arrêté préfectoral 2020/2021 fixant les modalités de chasse en Creuse précise que la formation "Responsable de Battue" revêt un caractère obligatoire pour le responsable de battue. Le prochain Schéma Départemental de Gestion Cynégétique prévoira également cette obligation

Public : Tout détenteur ou responsable de battue

Lieu :
Espace G. ROUFFET
Siège FDC23 - Guéret
Plan p. 14

Durée : 1 demi-journée

Coût de l'inscription :
formation gratuite

Dates : Vendredi 24 Juin
Vendredi 1er Juillet
Vendredi 2 Septembre

Inscription : Formulaire d'inscription p. 12 ou à télécharger sur www.fdc23.fr

C'est au responsable de territoire de signer le bulletin d'inscription
Formation assurée par les Techniciens de la FDC23

Gestion d'une A.C.C.A.

- Objectif -

Parfaire ses connaissances pour gérer ACCA/AICA que ce soit du point de vue administratif, technique, législatif ou comptable

- Programme -

L'organisation de la chasse en Creuse,

Les territoires,

La formation théorique,

Le rôle de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration,

Les modifications induites par la loi du 24 juillet 2019,

La comptabilité,

Les assurances

Public : Tout membre du conseil d'administration d'une ACCA, AICA

Lieu :
Espace G. ROUFFET
Siège FDC23 - Guéret
Plan p. 14

Durée : 1 journée

Coût de l'inscription :
formation gratuite

Date : reste à fixer

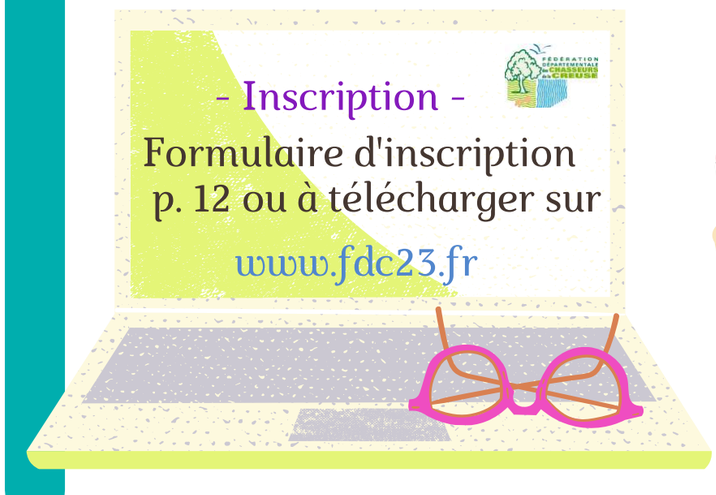

Remise à niveau Décennale

- Objectif -

En matière de chasse, la sécurité est une priorité.

Depuis le 5 Octobre 2020, un arrêté prévoit le suivi d'une formation de remise à niveau sécurité pour tout chasseur ayant obtenu son permis de chasser au plus tard le 4 octobre 2020,

Il a 10 ans pour satisfaire à cette obligation.

- Programme -

- Bilan national des accidents de chasse
- Analyse des accidents avec des vidéos réalisées sur les lieux et retranscrivant les circonstances
- Les consignes de sécurité
- Les Fédérations des chasseurs et la règlementation

Public :
Tout chasseur titulaire de permis de chasser avant le 5 octobre 2020

Lieux :
Espace G. ROUFFET
Siège FDC23 - Guéret
Plan p. 14 et Sites décentralisés

Durée : 1 demi-journée

Coût de l'inscription :
formation gratuite

Dates : la FDC 23 vous précisera la date de votre convocation en vous invitant

Inscription :
Formulaire d'inscription p. 12 ou à télécharger sur www.fdc23.fr

Tout chasseur ayant obtenu son permis de chasser avant le 5 octobre 2020 doit suivre cette formation au plus tard le 5 octobre 2030

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom & Prénom : .....

Formulaire d'Inscription Individuel

Date & Lieu de Naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ...../...../...../...../..... ; Portable : ...../...../...../...../.....

Mail : .....@.....

Référence du permis : ..... le ..... Par .....

Formation(s) choisie(s)		Date Au besoin, précisez (voir les Items Dates)
Chasse à l'Arc	☐	.....
Régulation des Corvidés par le Tir	☐	.....
Piégeage	☐	.....
Remise à niveau Piégeage	☐	.....
Hygiène de la Venaison	☐	.....
Responsable de Battue *	☐	.....
Gestion d'une A.C.C.A.	☐	.....
Remise à niveau Décennale	☐	.....

Formulaire d'Inscription 2022

S'agissant du permis de chasser et de la chasse accompagnée,
Téléchargez les formulaires via notre site ou demandez leur envoi auprès des services de la FDC23. Sachez que les dossiers sont traités par ordre de réception et fonction des places disponibles.
La FDC23 vous invitera à la (aux) formation(s) choisie(s) 15 jours avant le jour J. Vous recevrez également un SMS pour vous rappeler l'heure et le lieu de la formation, 48h avant.

*Pour la formation Responsable de Battue, c'est au responsable de territoire (Président d'ACCA ou PPO) qu'il appartient de compléter et de signer le présent bulletin pour ses chasseurs intéressés
Identité du Président, du PPO ; nom de l'ACCA/AICA : .....

.....

Fait à : ..... le ..... Signature

Fédération Départementale
des Chasseurs
18 av. Pierre Mendès
France BP 254
23006 GUÉRET

fdc23@wanadoo.fr

Commune de Sainte-Feyre-la-Montagne (23500)

Merci de vous référer au plan ci-dessous.

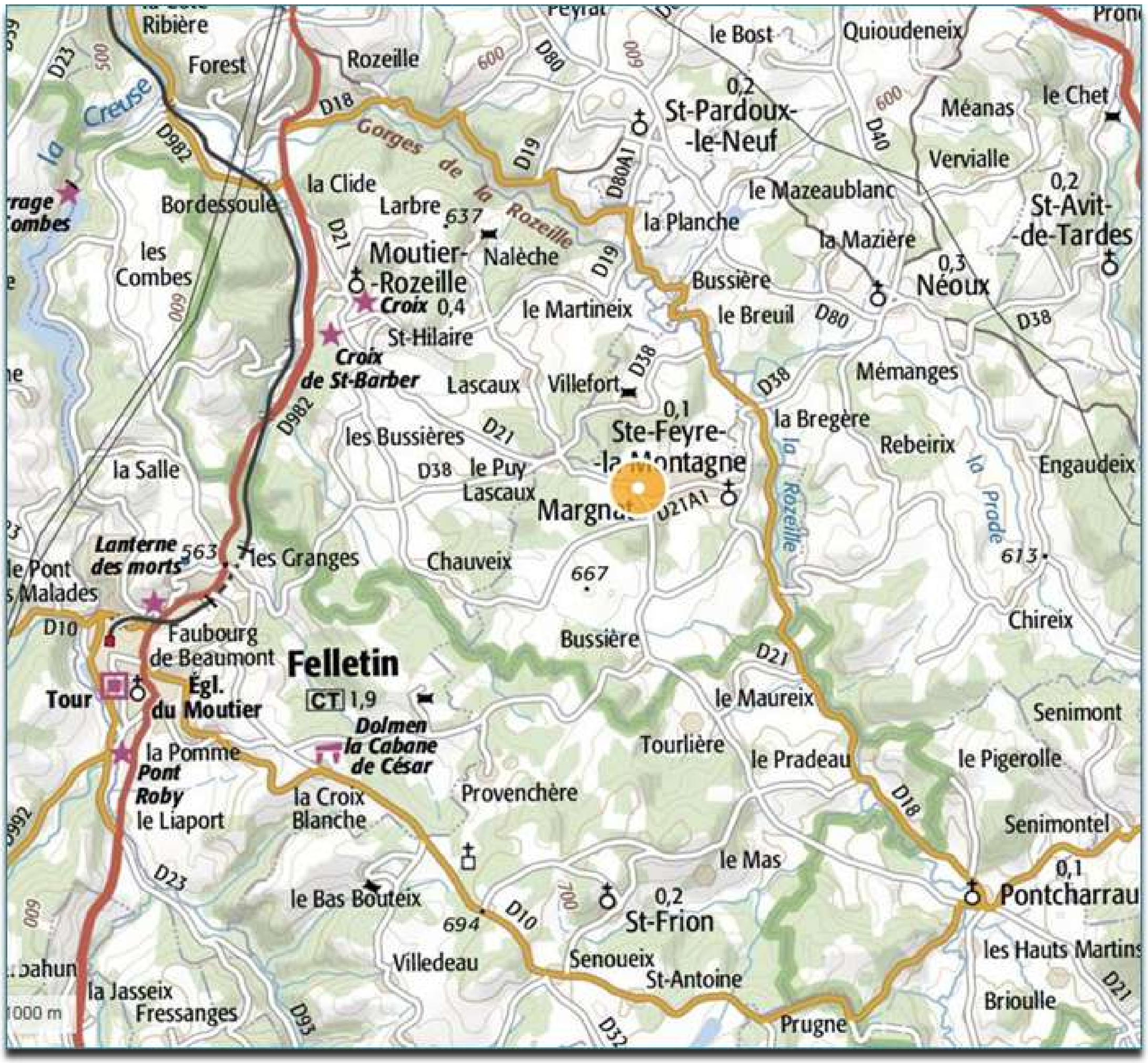

Coordonnées GPS : Latitude 45.895564 ; Longitude 2.22692

Espace Gérard ROUFFET
FDC23
18 Av. Pierre Mendès France 23000 GUERET
Merci de vous référer au plan ci-dessous.

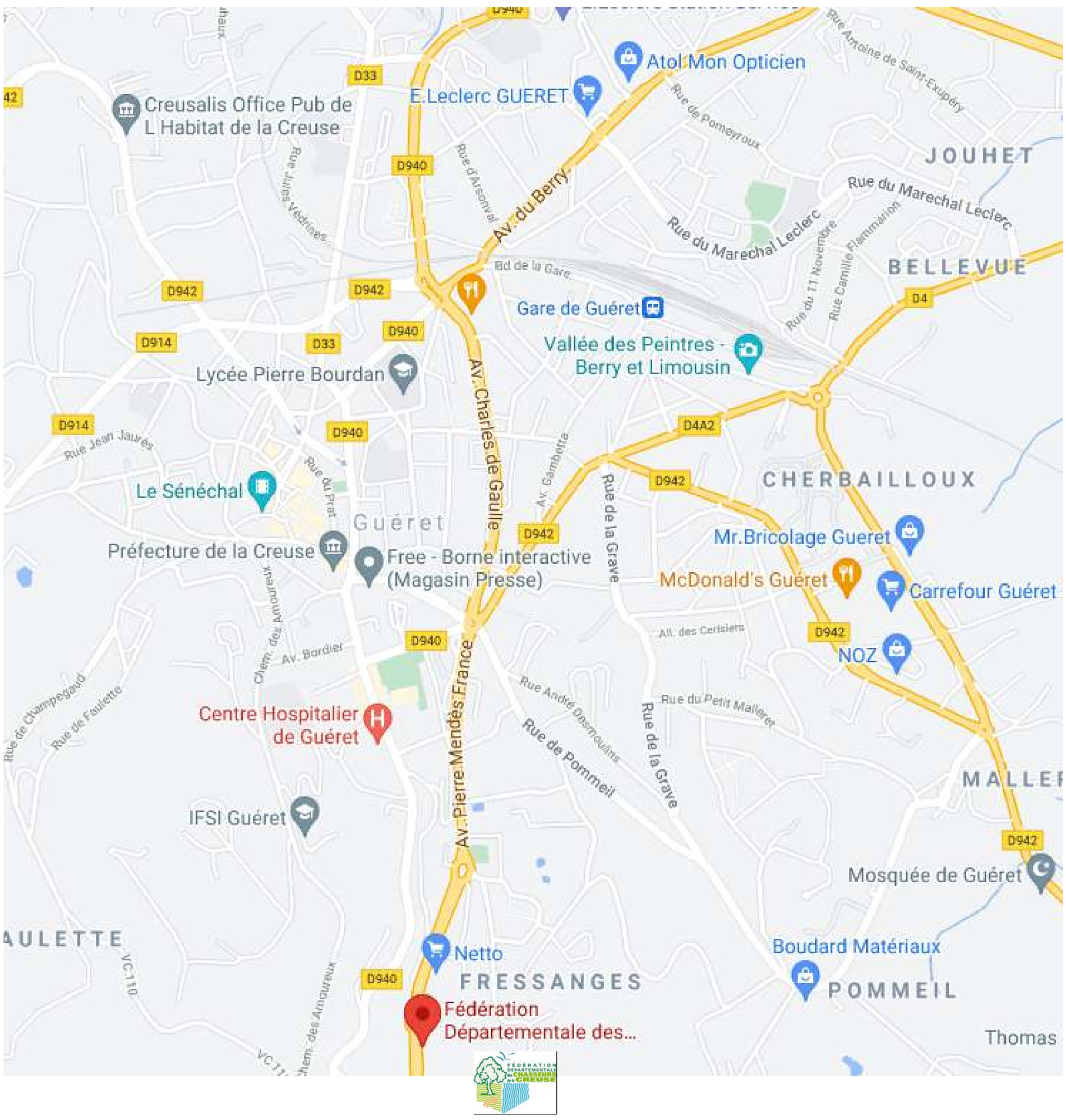

Coordonnées GPS : Latitude : 46.1626014709 ; Longitude : 1.8733099699